

BUREAU DE L'OBSERVATEUR SUISSE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Telephone:  
Murray Hill 7-3337

Commerce Building  
Room 2003  
155 East 44th Street  
New York 17, N. Y.

Inf.IV.1/ no 513

New York, le 21 novembre 1952.

Urgent - Confidentiel

Monsieur le Ministre,

Par ma lettre du 17 novembre, je vous ai adressé le texte du projet de résolution présenté par l'Inde au sujet de la Corée. Ce projet, dont je vous remets le texte en français, prévoit la création d'une commission de rapatriement composée soit des représentants de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Suède et de la Suisse, c'est-à-dire les Etats constituant la Commission de contrôle de l'armistice, soit des représentants de quatre Etats qui ne participent pas aux hostilités (chiffre 1). Cette commission nommera un arbitre et si dans les trois semaines elle ne se met pas d'accord, elle renverra cette question à l'Assemblée (chiffre 14).

Ce projet a été introduit avant-hier par M. Krishna Menon lui-même par un émouvant discours, dont vous trouverez le texte ci-joint.

La première réaction de la délégation américaine à la proposition a été plutôt négative. Elle estime que cela ne résout pas la question, mais ne fait que la reporter. D'autre part, elle a de la peine à se représenter comment le plan pourra fonctionner dans la pratique. Que fera cette masse de prisonniers qui se massacrent déjà entre eux alors qu'ils sont sous garde armée, lorsqu'ils seront remis à des équipes de Croix-Rouge, etc...

En revanche, nombre de pays signataires du projet américain des vingt et un, Royaume Uni et France en tête, estimaient qu'il fallait se rallier au projet indien, quitte à y introduire quelques clarifications. Il faut, pensent-ils, faire le possible pour opposer à l'URSS le plus large front et se concilier l'Inde.

C'est dans ce sens que M. Eden a parlé hier appuyant les propositions indiennes dans l'ensemble, relevant qu'elles remplissaient les quatre conditions qu'il avait indiquées dans son discours dans le débat général: droit de chaque prisonnier à être libéré, droit à être promptement rapatrié, obligation à la puissance détentrice de faciliter ce rapatriement, mais la puissance détentrice n'a pas le droit d'employer la force pour régler le sort des prisonniers. M. Eden s'est opposé à l'idée

A la Division des Organisations inter-  
nationales du Département politique fédéral,

B e r n e .

• Dodis





d'introduire trop d'amendements à la proposition indienne, mais il a trouvé que deux points notamment étaient à préciser, points 13/14: Qui décidera dans la commission proposée? La majorité des voix? Et l'arbitre prévu sera-t-il membre de la commission ou se tiendrait-il à l'arrière plan? M. Eden trouvait qu'il serait raisonnable de prévoir une commission de cinq membres comprenant l'arbitre.

Et enfin le point 17: Quel sera le sort des prisonniers opposés au rapatriement? On devrait prévoir d'avance une solution, par exemple l'établissement de ces hommes quelque part sous l'autorité d'un organe des Nations Unies, dans le sens des propositions du Mexique et du Pérou.

Ce matin, il y a pourparlers entre délégations, dont les Etats-Unis, pour arriver à un texte plus acceptable. On pense que les Etats-Unis finiront par se rallier au projet. Quant à l'URSS, c'est l'inconnue. Mais sa réaction à l'égard des Indiens qui l'ont approchée n'était pas négative. On prévoit plutôt une abstention.

Si le projet est voté, comme il est à envisager, on communiquera la résolution prise à la Corée du Nord et à Pékin et, s'ils sont d'accord, les pourparlers d'armistice pourront repartir sur cette base.

Quant au problème qui se pose pour nous, je m'en suis entretenu avec M. Unden, Ministre des Affaires étrangères de Suède. Il trouve en ce qui concerne son pays que la participation au contrôle de l'armistice est déjà un fardeau bien assez lourd et il a des doutes sérieux quant au fonctionnement pratique de la commission proposée. Participer à une commission de contrôle dans laquelle il n'y a faire que des constatations est une chose. Mais dans la commission prévue, nos représentants auront à se prononcer sur la mise en vigueur d'un règlement fort subtil qui peut donner lieu à des divergences. M. Unden avait confié ses hésitations à Sir Gladwyn Jebb qui avait émis l'opinion qu'au lieu de désigner des pays, on pourrait recourir pour faire partie de la commission à des personnalités choisies à titre personnel.

M. Unden trouvait qu'il n'y avait pas encore lieu pour la Suède de prendre une décision. Il m'a demandé de le tenir au courant des réactions que la proposition de l'Inde pourrait susciter de votre part. Le cas échéant, il me serait précieux de connaître les vues du Département à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Annexes:

1 document A/C.1/ 734,  
1 discours de M. Krishna Menon.

(sig.) J.F. Wagnière